COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n° 46

Réunions du Bureau Exécutif du : Samedi 29 Juin 2019

Présidence : **M. Karim ABED**

Présents : **MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD,**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.
A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

*****

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 16.06 (PV 45) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*****

OUVERTURE DE LA SEANCE

La CRA félicite l'ensemble des Arbitres de Ligue ayant réussi à passer avec succès les épreuves d'admissibilité des examens fédéraux et souhaitent à celle et celui qui ont la possibilité de rebondir sur la saison prochaine de le faire, ils en ont les capacités. Quant à celui qui échoue d'un souffle, la CRA le félicite pour son parcours et tout en lui souhaitant de bonnes vacances et de retrouver les terrains de Ligue très bientôt.

La CRA souhaite un prompt rétablissement suite à des problèmes de santé à la maman de Dorian PALUD, tout nouveau jeune Arbitre de Ligue.

*****

CORRESPONDANCES

DE LA DTA/CFA/FFF :

Mail du 27.06 de la DTA relatif à un retour positif quant à la proposition de la CRA et du CTRA faite à la DTA de pouvoir organiser un stage Inter-ligues au cours de la saison 20192020.

Mail du 25.06 de la Direction médicale de la FFF quant à la validation des dossiers médicaux des arbitres Fédéraux et aux Arbitres n'ayant pas régularisé leur situation.

Mail du 21.06 de la DTA relation à l'information sur la mise effective des nouvelles catégories au 01/07/2019 des Arbitres ayant réussi les épreuves fédérales.

Mail du 24.06 de la DTA relatif à la possibilité donnée aux CRA de pouvoir classer leurs JAF 3° année en tant que ER susceptibles d'être observés dans le cadre d'une éventuelle passerelle JAF/F4. La CRA ne retient pas le JAF concerné.

DE LA LIGUE D'OCCITANIE:

Mails du 20.06 relatif à la transmission du dossier administratif et médical de l'Arbitre MOUSSA Houmadi arrivant de cette Ligue à compter du 01/07/2019.
Lu et pris note, la CRA remercie le service administratif de cette Ligue, l'Arbitre a bien été pris en compte dans les effectifs de la CRA.

DE LA LIGUE :

Mails des 24.06 et 28.06 relatifs au PV N° 38 de la CRAS et 2 extraits de décision du 20.06 relatifs à la validation de frais à des Arbitres, au PV N° 11 de la CRADR et du PV N° 8 de la CRSEEF.

Mails du 24 et 26.06 transmis pour l'un par le représentant de la CRD Jean-François SOTO relatif à la présence des Arbitres à cette Commission et pour l'autre par le service juridique pour la CRADR.
Lu et pris note, la CRA a relevé l'absence non excusée d'un Arbitre, ce dernier fera l'objet d'une décision CRA de non désignation de matchs sur un weekend à venir sur la saison prochaine.

Mails du 26 et 28.06 du service compétition relatifs à la validation des demandes pour 2 Arbitres de Ligue indépendants et à l'envoi de la situation au 28.06 du retour des dossiers médicaux validés ou non.
Lu et pris note, la CRA remercie le service pour la mise à jour hebdomadaire de ce document, les futures désignations des Arbitres pour tout match même amical ne pouvant être faites que si les Arbitres ont validé leur licence et ont été déclarés aptes par le médecin de la Ligue.

Mail du 20.06 de la Direction Administrative de la Ligue quant à l'invitation à participer aux travaux de l'Assemblée Générale d'été de la Ligue au centre de Congrès d'AIX-EN-PROVENCE et aux documents y afférents.
La CRA sera représentée par Karim ABED Président, Denis SOTO Président Délégué et Noël RIFFAUD Secrétaire.

DES CLUBS :

O.G.C. NICE :

Mail du 28.06 relatif à une demande pour la désignation d'un Arbitre central sur un match de préparation le 13.07 au Centre de formation de l'OGC NICE entre EFC FREJUS ST-RAPHAEL et le FC BARNSLEY (ANG). Les Arbitres Assistants seront du club de l'OGC NICE, nom à confirmer. Lu et pris note, la CRA a transmis cette information au pôle désignations et CTRA.

ETOILE AUBUNE :

Mail du 06.06 retransmis par le service juridique de la Ligue relatif à une question technique posée par le Président de ce club quant à la reprise d'un match par l'Arbitre ayant déjà signifié aux 2 capitaines 10 minutes auparavant que le match était définitivement arrêté.
La CRA ne peut se prononcer sur cette question du fait d'un recours quant à une décision prise par une commission du District concerné.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- WOLFF Benoit : mail du 24.06 relatif à la transmission des frais d'arbitrage par Arbitre pour l'ensemble des officiels désignés dans le cadre du championnat régional Beach-Soccer des 22 et 23.06 suivant validation de la Commission Régionale ad hoc.
  Lu et pris note des officiels, la CRA fait suivre au service comptable.

Courrier : Autres demandes

- ZIBATI Naoufel : mail du 29.06 nous informant du contact pris avec la Ligue de PARIS ILE DE France dans le cadre du transfert de son dossier médical et administratif en vue de sa mutation. Il tient à présenter tous ses remerciements à la CRA depuis son arrivée son adaptation et aux formalités pour son départ.
  Lu et pris note, la CRA le remercie tout en lui souhaitant bonne chance tant sur le plan arbitral que professionnel et reste dans l'attente de la demande de sa nouvelle Ligue pour l'envoi des documents.
- MATEI Denis : mail en copie du 24.06 informant sa Ligue PARIS ILE DE France de sa mutation professionnelle à compter du 01.07.2019 sur NICE et demandant les démarches à effectuer pour son transfert vers la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL.
  Lu et pris note, la CRA, ayant pris contact téléphonique en vue de lui apporter tous les renseignements logistiques et administratifs, fera le nécessaire pour la demande de son dossier.
- ZAFFRILA Mélanie : mail du 20.06 nous informant de sa volonté de reprendre l'Arbitrage sur la saison 2019/2020, qu'elle effectue les démarches licence et dossier médical et qu'elle sera présente aux tests physiques et techniques du stage de rentrée du 25.08.
  Lu et pris note, la CRA se félicite de revoir dans ses effectifs, une Arbitre Féminine supplémentaire et lui souhaite une bonne reprise de l'entrainement avec le plaisir de retrouver sa petite fille.
- CORTES Kévin : mail du 28.06 pour la transmission de ses remerciements à l'ensemble des membres de la CRA et des formateurs pour leur confiance accordée dans le cadre de l'examen AAF3 ayant échoué si près du but. Il souhaite continuer sa passion dans l'arbitrage.
  Lu et pris note, la CRA le remercie, cette demande fera l'objet d'une décision CRA à examiner lors de sa prochaine réunion.
- NILLES Julien : mails du 26.06 relatif à la fois, à sa demande de vouloir réintégrer la fonction d'Arbitre FUTSAL mise en sommeil sur la saison 2018/2019 du fait de son implication dans la gestion sportive des arbitres de cette catégorie, et à celui de pouvoir intégrer le pool Arbitres du Beach-Soccer.
  Lu et pris note, la CRA le remercie, ces demandes font l'objet d'une décision CRA incluse dans ce PV.
- AIT-OUZDI Rachid : mail du 27.06 demandant à la CRA de pouvoir dans le cadre de l'arbitrage FUTSAL, suivre le cursus en vue d'une candidature à l'examen fédéral.
  Lu et pris note, la CRA le remercie, cette demande fait l'objet d'une décision CRA incluse dans ce PV.
- GHZAL Choukri : mail du 28.06 faisant part de son souhait d'intégrer la CRA afin de pouvoir s'investir sur diverses missions.
  Lu et pris note, la CRA le remercie et prendra contact avec lui.
- SPADAFORA Christopher : mail du 28.06 faisant part de son souhait d'intégrer l'équipe de l'ETRA afin de pouvoir s'investir sur la formation des Jeunes.
  Lu et pris note, la CRA le remercie et prendra contact avec lui.

- EL MEDDAH Djelloul : mail du 20.06 relatif à la prise en compte des classements de cette saison et à la réitération de sa demande afin d'être reçu par la CRA.
  Lu et pris note, la CRA lui donne rendez-vous le 29.06 à 17h30.
- SILVESTRE Alexandre : mails du 20.06 relatif à son souhait de faire appel de la décision prise par la CRA à son encontre et du 28.06 adressé au secrétariat Général de la Ligue portant l'appel de la décision 72 de la CRA.
  Lu et pris note.
- JURADO Alexandre, HASYAOUI Achral : mails du 25 et 20.06 relatifs à leur présence aux tests techniques et physiques du stage de rentrée du fait de leur éloignement professionnel.
  Lu et pris note, la CRA les remercie et leur précise que les tests porteront sur les lois du jeu de la saison 2018/2019 en cohérence avec l'examen du 25.05.
- ABBAD EL ANDLOUSSI Marouane : mail du 20.06 relatif à l'envoi de son dossier médical.
- AMZALLAG Simon : mail du 26.06 à votre attention du service compétition pour régularisation de votre dossier médical sur le plan ophtalmo.
- MOUDERY Philippe : mail du 26.06 à votre attention du service compétition pour régularisation de votre dossier médical sur le plan ECG et test d'effort.

Indisponibilités médicales :

- SMOUNI Hicham : mail du 16.06 relatif à la saisie de son indisponibilité médicale sur MyFFF du 16.06 au 31.12.2019.
  Lu et pris note, la CRA est toujours dans l'attente de la transmission du justificatif médical correspondant tel que prévu au protocole de communication.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.
La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.
La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- BOUGET Romain : mail du 24.06 relatif à son absence au stage de rentrée du 25.08 suite réservation vacances et à la transmission de ses remerciements à la CRA pour la saison qui se termine.
  La CRA le remercie et a pris note de son absence au stage de rentrée.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr. , et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

*****

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

RAPPEL : PRESENCE DES ARBITRES EN COMMISSIONS DE DISCIPLINE ET D'APPEL

Un fichier récapitulant les officiels présents, absents excusés ou non pour chaque dossier traité,
permet à la CRA par le biais de ses représentants à ces Commissions de pouvoir suivre la présence et/ou l'absence excusée des Arbitres, tout en ayant une surveillance particulière sur les absents non excusés.
Cette dernière annotation entre dans le cadre du non-respect des obligations administratives découlant de la fonction d'Arbitre et sur le match concerné en tant qu'officiel représentant la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL. (Article 66 du RI de la CRA).
La CRA rappelle aux Arbitres pour le renvoi du rapport d'arbitrage dans les 24h00 suivant le match.

INFORMATION AUX ARBITRES + PROCEDURE POUR ACCES DIRECT MESSAGERIE LIGUE

Le service communication de la Ligue a créé un onglet MESSAGERIE dans la rubrique ARBITRAGE sur le site de la LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL.
En cliquant sur cet onglet, vous accéderez directement à la page d'accueil de votre messagerie.

Vous pouvez vous servir du lien suivant : https://mediterranee.fff.fr
La CRA vous précise que vous trouverez les convocations en Commissions d'APPEL ou de DISCIPLINE sur votre messagerie, il convient de la consulter régulièrement.

INFORMATION QUANT A L'ORGANISATION DU STAGE DE RENTREE SAISON 2019/2020 :

La CRA a validé la tenue du stage de rentrée de la saison 2019/2020 au Dimanche 25.08.2019 dans un lieu qui a été changé et pour lequel chaque Arbitre recevra une convocation individuelle lui précisant le nouveau site retenu. Au cours de cette journée du 25.08 se dérouleront les tests physiques et la diffusion des informations relatives à la nouvelle saison, aux attentes de la CRA et à la réunion des observateurs et pour certains Arbitres qui ne pouvaient pas être présents en mai 2019, le déroulement des tests techniques.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA SAISON 2019/2020

La CRA va apporter des modifications dans la rédaction de son Règlement Intérieur afin de pouvoir simplifier certaines dispositions, prendre en compte les points bloquants pour les faire disparaître, intégrer des critères bonus et malus sur les modalités de classements.

D'autre part, pour la partie rédactionnelle concernant l'arbitrage FUTSAL mais aussi celui du BEACH SOCCER, la mise à jour de certains articles doit être effectuée afin de prendre en compte plus dans le détail ces 2 spécialités en les intégrant tout en gardant les trames identiques pour toutes les catégories de FOOTBALL dont celles du diversifié.

*****

POINTS ABORDES EN ORDRE DU JOUR ET DECISIONS CRA

DECISION 76 – 29.06.2019 – Demande de Candidature Arbitre de Ligue FUTSAL déposée par GHARBI TARCHOUNA Akram sur la saison 2019/2020

La CRA a reçu le 07.06, un mail de cet Arbitre suite à la diffusion des classements, et plus précisément le concernant sur celle de la catégorie FUTSAL, demandant à proposer sa candidature au prochain examen d'Arbitre de Ligue FUTSAL sur la saison 2019/2020 avec une date indiquée en septembre 2019.

La CRA précise qu'à ce jour 29.06 aucune date d'examens ou de stages pour la saison 2019/2020 n'a été ni présentée, ni validée, ni même diffusée.

Cette demande d'Akram GHARBI TARCHOUNA a fait l'objet de l'examen suivant :

- Prise en compte que cet Arbitre « FUTSAL Ligue », ayant terminé à la dernière place du classement de son groupe suite aux observations et en application de l'Article 32 du Règlement Intérieur de la CRA et conformément à la décision 60 de la CRA du 29.04 sur la validation des descentes sportives par catégories, a été rétrogradé en District.
- En raison de cette situation, sa demande peut, en conséquence, être prise en compte et entre dans la rubrique de candidature au titre d'Arbitre de Ligue.
- Hors, en application de l'Article 18 de son Règlement Intérieur relatif au dossier de candidature, deux conditions doivent être réunies pour être admissible :
    - appartenir à un District et résider sur le territoire de la Ligue.
    - pour un Arbitre Sénior, être âgé de moins de 35 ans au 30 juin de l'année du dépôt de dossier de candidature.

Du fait que sa date de naissance étant le 13.05.1978, la deuxième condition n'est pas en phase avec le critère d'âge retenu, en conséquence,

Le Bureau Exécutif de la CRA ne donne pas de suite favorable à cette demande et en informera l'Arbitre GHARBI TARCHOUNA Akram.

DECISION 77 – 29.06.2019 – Mails reçus d'Arbitres pour demandes d'affectation ou reprise d'arbitrage : ZAFFRILA Mélanie – AIT-OUZDI Rachid – NILLES Julien

- ***ZAFFRILA Mélanie :***

Suite à son mail en date du 20.06 faisant part à la CRA de sa reprise d'arbitrage après arrêt depuis le début de la saison 2018/2019 lié à la naissance de sa fille début d'année 2019, et donc de sa participation au stage de rentrée afin de valider à la fois les tests techniques et physiques,

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur relatif à l'interruption d'activité d'arbitrage dûment justifiée sur la saison 2018/2019 pour l'arbitre concerné soit une seule saison d'arrêt,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide donc la demande de l'Arbitre et classe, sous réserve de réussite aux tests techniques et physiques, ZEFFRILA Mélanie en tant qu'Arbitre de Ligue FEMININE.

AIT-OUZDI Rachid :

Suite à son mail en date du 27.06 faisant part à la CRA de sa demande de pouvoir intégrer dans le cadre du FUTSAL, le cursus promotionnel en vue de préparer la formation vers l'examen fédéral de FFU2.

Le Bureau Exécutif donne son accord à cette demande, l'Arbitre AIT-OUZI Rachid sera informé du planning des cours de formation à la Ligue dès que la CRA aura validé le calendrier.

NILLES Julien :

Suite à son mail en date du 26.06 faisant part à la CRA de sa demande de reprise de l'arbitrage FUTSAL suite à son interruption liée à son implication dans la gestion du pôle FUTSAL de cette spécificité avec l'accord de la CRA.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur relatif à l'interruption d'activité d'arbitrage en tant qu'Arbitre de Ligue FUTSAL sur la saison 2018/2019 pour l'Arbitre concerné, soit une seule saison d'arrêt validée par la CRA,

Le Bureau Exécutif de la CRA valide donc la demande de l'Arbitre et classe, sous réserve de réussite aux tests techniques et physiques de la catégorie FUTSAL, NILLES Julien en tant qu'Arbitre de Ligue FUTSAL.

NILLES Julien :

Suite à son mail en date du 26.06 faisant part à la CRA de sa demande afin de poser sa candidature au titre d'Arbitre Beach-Soccer à partir de la saison 2019/2020.

Le Bureau Exécutif de la CRA valide donc la demande de l'Arbitre et dans l'attente de la mise en place de cette catégorie au niveau Ligue, classe NILLES Julien en tant qu'Arbitre de Ligue Beach-Soccer.

DECISION 78 – 29.06.2019 – Audition EL MEDDAH Djelloul Arbitre de Ligue le 29.06 à 17h30:

Le Bureau Exécutif en présence du Président de la CRA Karim ABED, du Président Délégué Denis SOTO et du Secrétaire Noël RIFFAUD a auditionné à sa demande, l'Arbitre de Ligue EL MEDDAH Djelloul suite à la contestation de son classement au niveau des épreuves pratiques entrainant sa remise à disposition du District en tant que R2 et FUTSAL LIGUE.

Djelloul EL MEDDAH a remercié la CRA de le recevoir afin de pouvoir s'expliquer car, depuis la parution des classements en date du 07.06, il se trouve être en désaccord quant à sa relégation aux vues des rapports d'observations reçus dans les 2 catégories R2 et FUTSAL.

En conséquence, la CRA le remercie de bien vouloir s'expliciter sur les 2 plans comme suit :

- **Arbitre de Ligue R2**

L'Arbitre de Ligue nous indique les points suivants :

- Sur le premier rapport d'observation lors d'un match de début de saison, l'observateur ayant précisé que sa prestation avait été considérée comme bonne et qu'en finalité du classement, l'observateur l'a classé à l'issue de la saison à la 12° place.
- Sur le troisième et dernier rapport d'observation, les informations portées pour le match et les assistants ne correspondent pas avec celles de la désignation, les constats et conseils relevés par l'observateur étant en rapport avec le match observé.

Après avoir laissé l'Arbitre s'exprimer sur ces deux points et pris note de ces explications, suite aux contrôles effectués quant au report du classement des trois observateurs s'avérant par ailleurs exact, quant à la cohérence des commentaires écrits par rapport aux points à améliorer sur deux rapports, quant à la

validation du dernier rapport sur les appréciations tout en confirmant à l'Arbitre que les références du match et officiels n'avaient pas été modifiées par rapport au document Excel précédent,

Le Bureau Exécutif de la CRA ayant pris contact avec les observateurs concernés attestant le rapport entre leurs écrits et la place donnée à l'Arbitre observé dans le groupe C des Arbitres R2 , a décidé de confirmer le classement de l'Arbitre dans la catégorie R2 tel qu'il est paru sur le site de la Ligue en date du 07.06 et dont les notes et places individuelles lui ont été envoyées le même jour par mail.

- **Arbitre FUTSAL LIGUE**

L'Arbitre de Ligue sur ce classement spécifique nous indique les points suivants :

- Sur le premier rapport d'observation, l'observateur n'avait pas fait état à l'issue du match, de points négatifs par rapport à sa prestation dans un premier temps.
- L'Arbitre poursuit son explication en portant à la connaissance de la CRA qu'en raison de l'arrivée d'un dirigeant des deux clubs en présence, l'observateur aurait apporté dans ses constats et ses conseils, des points d'amélioration sur des décisions prises non signifiées au début de l'entretien d'analyse d'après-match et déclenchés par la présence de ce dirigeant.

Après avoir écouté l'Arbitre sur ces deux points et pris note de ses explications,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de confirmer le classement de l'Arbitre dans la catégorie FUTSAL LIGUE tel qu'il est paru sur le site de la Ligue en date du 07.06.

Un mail sera transmis à l'Arbitre concerné.

*****

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 29.06.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- FABRE Arthur : jusqu'au 01.08
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.07
- MARY Alexandre : jusqu'au 08.07
- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019

*****

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 29.06.2019

*****

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

- Dates des prochaines réunions de CRA ELARGIE : 08.07
- La CRA sera en vacances entre le 09/07 et le 21/07
- Stage de rentrée saison 2019-2020 : le 25.08.2019

*****

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Bureau Exécutif d'avoir pu assister à cette réunion du 29.06 ouverte à partir de 17h30 et prononce la fin de séance à 19 h00.

*****

Prochain réunion de la CRA Elargie
Lundi 08 Juillet 2019

*****

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD